

LISTE RÉCAPITULATIVE
Séance du 08 avril 2025

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
08/04/2025	DE_2025_010	PAUSE MERIDIENNE	
08/04/2025	DE_2025_011	REVALORISATION DES LOYERS	
08/04/2025	DE_2025_012	VOTE DU NOMBRE D'ADJOINTS	
08/04/2025	DE_2025_013	INDEMNITES DES ELUS	
08/04/2025	DE_2025_014	BP COMMUNE - CFU 2024	
09/04/2025	DE_2025_015	BP COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
08/04/2025	DE_2025_016	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2025	
10/04/2025	DE_2025_017	Délibération sur le budget primitif - BUDGET PRINCIPAL 2025	
08/04/2025	DE_2025_018	BP EAUX - CFU 2024	
08/04/2025	DE_2025_019	BP EAUX - AFFECTATION RESULTAT 2024	
10/04/2025	DE_2025_020	Délibération sur le budget primitif - BUDGET EAUX 2025	

Séance du **mardi 08 avril 2025**

Délibération N° **DE_2025_010**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 02/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline représentée par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : PAUSE MERIDIENNE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie. Celle-ci présente le tarif de la cantine et du temps d'animation. Cette tarification doit être faite en fonction du quotient familial et établi avec 3 tarifs différents.

Tarif comprenant le REPAS + LE TEMPS D'ANIMATION : (Mercredi + pause méridienne)

Actuellement le tarif est de 3 € le repas. Pour bénéficier des aide à la structure de la CAF, il y a lieu d'appliquer une modulation du tarif.

Il est proposé soit :

Selon le quotient familial :

Inférieur ou égal à 554	Entre 555 et 888 inclus	Supérieur ou égal à 889
1	2,90	3

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'application de la tarification mentionnée ci-dessus..

Fait et délibéré le : 08/04/2025 Pour extrait conforme : 08 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



Séance du **mardi 08 avril 2025**

Délibération N° **DE_2025_011**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 02/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIK Hélène Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline représentée par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : REVALORISATION DES LOYERS

Monsieur Le Maire Informe l'assemblée que suite à la nouvelle loi sur la revalorisation des loyers, il y a lieu de ne pas revaloriser les loyers si les habitations sont en dessous de la norme énergétique de E.

Le conseil Municipal accepte de ne pas revaloriser les loyers pour les maisons en dessous de la norme énergétique de E à compter du 1er Janvier 2025.

Fait et délibéré le : 08/04/2025 Pour extrait conforme : 08 avril 2025

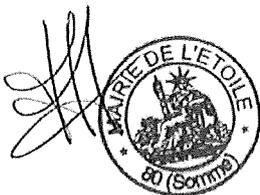
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



Séance du **mardi 08 avril 2025**

Délibération N° **DE_2025_012**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 02/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline représentée par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VOTE DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Le Maire propose de délibérer sur le nombre d'Adjoint suite à la démission de son poste d'Adjoint de Mme CAPRON Marie.

Monsieur le Maire propose de passer à 3 Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer à 3 Adjoints à compter de la date de démission de son poste d'Adjoint.

Fait et délibéré le : 08/04/2025 Pour extrait conforme : 08 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



Séance du **mardi 08 avril 2025**

Délibération N° **DE_2025_013**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 02/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**.

Présents : Monsieur **TIRMARCHE Ghislain** Monsieur **DELPLANQUE Nicolas** Monsieur **DAZY Bernard** Madame **LEFEVRE Joëlle** Monsieur **TURQUIN Alex** Madame **WOJTYSIAK Hélène** Monsieur **HEROUART Michel** Monsieur **DAUSSY Eric** Monsieur **DREANO Frédérique** Monsieur **JOZEFOWICZ Olivier**

Représentés : Madame **CAPRON Marie** représentée par Monsieur **HEROUART Michel** Madame **VOLANT Aline** représentée par Monsieur **TURQUIN Alex**

Excusés :

Absents : Monsieur **DELOHEN Michel** Madame **BOULINGUEZ Denise** Madame **DUBOS Astrid**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur **DELPLANQUE Nicolas** est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : INDEMNITES DES ELUS

Vu le code général des collectivités et notamment les articles L.2123-20 et suivants.

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer comme suit les indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoints au Maire:

Population (habitants) Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique

Moins de 500 .. 9.9%

De 500 à 999 .. 10.7%

De 1 000 à 3 499 .. 19.8%

De 3500 à 9999 .. 22%

....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le taux de l'indemnité des adjoints à :

- 15.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le 1er adjoint,
- 11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le 2ème adjoint,
- 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le 3ème adjoint,
- 5,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour la 7ème déléguée

Fait et délibéré le : 08/04/2025 Pour extrait conforme : 08 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**

Secrétaire de séance

Monsieur **DELPLANQUE Nicolas**



Séance du **mardi 08 avril 2025**

Délibération N° **DE_2025_014**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	11
Date de la convocation : 02/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur DAZY Bernard.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline représentée par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BP COMMUNE - CFU 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

COMMUNE DE L'ETOILE BP2025		
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 112 542,47	478 335,02
Recettes	1 058 223,42	820 235,67
Résultat de l'exercice 2024		
Déficit	-54 319,05	
Excédent		341 900,65
Résultat reporté 2023	724 361,81	-153 859,11
Part affectée à l'investissement 2022	-249 907,97	
RESULTAT DE CLOTURE 2024	420 134,79	188 041,54

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de l'exercice 2024	-54 319,05	341 900,65
Résultat reporté 2023	724 361,81	-153 859,11
Part affectée à l'investissement 2023	-249 907,97	
RAR 2024 Dep,		-306 671,12
RAR 2024 Rec	0,00	224 433,93
RESULTAT DEFINITIF 2024	420 134,79	105 804,35

M. TIRMARCHE Ghislain se retire et ne prend pas part au vote. Le conseil municipal réuni et présidé par DAZY Bernard vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à TIRMARCHE Ghislain pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le : 08/04/2025 Pour extrait conforme : 08 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur DAZY Bernard

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation 02/04/2025

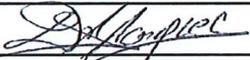
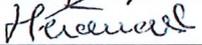
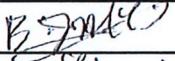
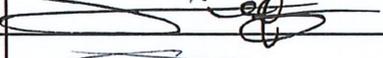
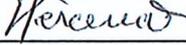
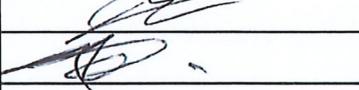
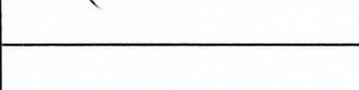
Présenté par Le Maire (1),

A SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, le 08/04/2025

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, le 08/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

TIRMARCHE Ghislain	
DELPLANQUE Nicolas	
CAPRON Marie	
DAZY Bernard	
LEFEVRE Joëlle	
TURQUIN Alex	
WOJTYSIAK Hélène	
HEROUART Michel	
VOLANT Aline	
DAUSSY Eric	
DREANO Frédérique	
DELOHEN Michel	
BOULINGUEZ Denise	
JOZEFOWICZ Olivier	
DUBOS Astrid	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10 Avril 2025, et de la publication le 10 Avril 2025

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

A L'ETOILE le



Page

10 Avril 2025

Le Maire,

TIRMARCHE Ghislain



Séance du **mardi 08 avril 2025**

Délibération N° **DE_2025_015**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	11
Date de la convocation : 02/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur DAZY Bernard.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline représentée par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BP COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 420 134,79€
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de l'exercice 2024	-54 319,05	341 900,65
Résultat reporté 2023	724 361,81	-153 859,11
Part affectée à l'investissement 2023	-249 907,97	
RESULTAT DE CLOTURE 2024	420 134,79	188 041,54
RAR 2024 Dep,		-306 671,12
RAR 2024 Rec	0,00	224 433,93
RESULTAT DEFINITIF 2024	420 134,79	105 804,35
AFFECTATION DES RESULTATS 2025		
Excédent de fonctionnement global cumulé - A		420 134,79
Affectation obligatoire BP C/1068 - B		0,00
Affectation à l'excédent reporté au fonctionnement compte 002 - C = A-B		
Total affecté au compte 1068		
Excédent global cumulé au 31/12/2023 (Excédent à reporter (compte 002) en recettes de fonctionnement		

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

S²LO

Publié le

ID : 080-218002830-20250409-DE_2025_015-DE

CPTE 001 : Solde d'exécution de la section d'INVESTISSEMENT (reporté Excédent) - B	188 041,54
CPTE 002 : Résultat de FONCTIONNEMENT reporté (Excédent) - C-B	420 134,79

Fait et délibéré le : 08/04/2025 Pour extrait conforme : 09 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur DAZY Bernard

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



Séance du **mardi 08 avril 2025**

Délibération N° **DE_2025_016**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 02/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIK Hélène Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline représentée par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, et vote à l'Unanimité, de baisser les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2025, comme suit :

Taxe	Taux Actuels	BASES	TAUX VOTES	Produits attendus
TAXE FONCIERE BATI (TFB)	75,92	599 300	75,38	451 752
TAXE FONCIERE NON BATIES (TFNB)	65,84	43 000	65,37	28 109
TAXE D'HABITATION	20,06	25 800	19,91	5 137
TOTAL				484 998

Permettant un produit fiscal attendu de 484.998 €uros.

Fait et délibéré le : 08/04/2025 Pour extrait conforme : 08 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



Séance du **mardi 08 avril 2025**

Délibération N° **DE_2025_017**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 02/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline représentée par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - BUDGET PRINCIPAL 2025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune BUDGET PRINCIPAL,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune BUDGET PRINCIPAL pour l'année 2025 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 748 011,81

En dépenses à la somme de : 2 748 011,81

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	525 205,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	500 500
042	Section à section	145 603,71
65	Autres charges de gestion courante	339 423
66	Charges financières	16 268

67	Charges spécifiques	
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 213
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 530 412,79

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	420 134,79
013	Atténuations de charges	57 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	42 790
73	Impôts et taxes	80 149
731	Fiscalité locale	484 998
74	Dotations et participations	420 341
75	Autres produits de gestion courante	25 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 530 412,79

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	1 191 591,18
041	Opérations patrimoniales	26 007,84
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 217 599,02

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	662 945,93
001	Solde d'exécution section investissement	188 041,54
024	Produits des cessions d'immobilisations	195 000
040	Section à section	145 603,71
041	Opérations patrimoniales	26 007,84
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 217 599,02

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré le : 08/04/2025 Pour extrait conforme : 10 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation 02/04/2025

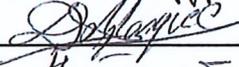
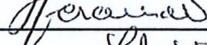
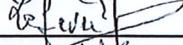
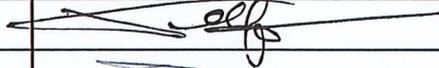
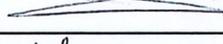
Présenté par Le Maire (1),

A Salle du Conseil Municipal, le 08/04/2025

Délibéré par Le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire

A Salle du Conseil Municipal, le 08/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

GHISLAIN TIRMARCHE	
NICOLAS DELPLANQUE	
MARY CAPRON	
JOËLLE LEFEVRE	
BERNARD DAZY	
ALEX TURQUIN	
HÉLÈNA WOJTYSIAK	
MICHEL HEROUART	
ALINE VOLANT	
ERIC DAUSSY	
FRÉDÉRIQUE DREANO	
MICHEL DELOHEN	
DENISE BOULINGUEZ	
OLIVIER JOZEFOWICZ	
ASTRID DUBOS	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10 Avril 2025, et de la publication le 10 Avril 2025

A L'ETOILE, le 10 Avril 2025

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Page



le Maire
TIRMARCHE Ghislain

Séance du **mardi 08 avril 2025**

Délibération N° **DE_2025_018**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	11
Date de la convocation : 02/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur DAZY Bernard.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIK Hélène Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline représentée par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BP EAUX - CFU 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0,00	8 393,00
Recettes	8 282,85	4 721,32
Résultat de l'exercice 2024		
Excédent /déficit	8 282,85	-3 671,68
Résultat reporté 2023	28 849,74	-7 680,75
Part affectée à l'investissement 2022		0,00
RESULTAT DE CLOTURE 2024	37 132,59	-11 352,43

M. TIRMARCHE Ghislain quitte la salle. M. DAZY Bernard, doyen de l'assemblée, préside et procède aux votes. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, valide le COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.

Fait et délibéré le : 08/04/2025 Pour extrait conforme : 08 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur DAZY Bernard

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas

B-Dazy



Delplanque

DE_2025_018

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation 02/04/2025

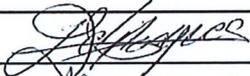
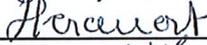
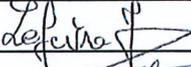
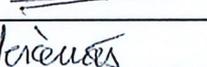
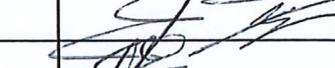
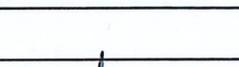
Présenté par Le Maire (1),

A SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, le 08/04/2025

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, le 08/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

TIRMARCHE Ghislain	
DELPLANQUE Nicolas	
CAPRON Marie	
DAZY Bernard	
LEFEVRE Joëlle	
TURQUIN Alex	
WOJTYSIAK Hélène	
HEROUART Michel	
VOLANT Aline	
DAUSSY Eric	
DREANO Frédérique	
DELOHEN Michel	
BOULINGUEZ Denise	
JOZEFOWICZ Olivier	
DUBOS Astrid	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10 Avril 2025 et de la publication le 10 Avril 2025

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



A L'ETOILE, le

10 Avril 2025

le Maire,

TIRMARCHE Ghislain

L'ETOILE - COMMUNE

Séance du **mardi 08 avril 2025**

Délibération N° **DE_2025_019**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	11
Date de la convocation : 02/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur DAZY Bernard.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline représentée par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BP EAUX - AFFECTATION RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 420 134,79€
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice 2024	8 282,85	-3 671,68
Résultat reporté 2023	28 849,74	-7 680,75
Part affectée à l'investissement 2023		0,00
RAR 2024	0,00	
RESULTAT CUMULE 2024	37 132,59	-11 352,43
Excédent de fonctionnement global cumulé - A		0,00
Affectation obligatoire BP C/1068 - B		0,00
Affectation à l'excédent reporté au fonctionnement compte 002 - C = A-B		0,00
Total affecté au compte 1068		0,00
Déficit global cumulé au 31/12/2023 (Déficit à reporter (compte 002) en dépenses de fonctionnement		-11 352,43
CPTÉ 001 : Solde d'exécution de la section d'INVESTISSEMENT (reporté excédent)		37 132,59
CPTÉ 002 : Résultat de FONCTIONNEMENT reporté (Déficit)		0,00

M. DAZY Bernard, doyen de l'assemblée, préside et procède aux votes.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, valide l'AFFECTATION DES RESULTATS 2024 du budget Eaux.

Fait et délibéré le : 08/04/2025 Pour extrait conforme : 08 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur DAZY Bernard

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



DE_2025_019

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **mardi 08 avril 2025**

Délibération N° **DE_2025_020**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 02/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline représentée par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - BUDGET EAUX 2025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune BUDGET EAUX,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune BUDGET EAUX pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 60 983,3

En dépenses à la somme de : 60 983,3

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 352,43
042	Section à section	6 249,14
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 601,57

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 593,57
75	Autres produits de gestion courante	10 000

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

080-218002830-DE_2025_020-DE

A G E D I

78	Reprise amort., dépréciat° et pro	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		17 601,57

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	43 381,73
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		43 381,73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	37 132,59
040	Section à section	6 249,14
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		43 381,73

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré le : 08/04/2025 Pour extrait conforme : 10 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation 02/04/2025

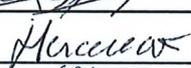
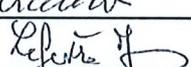
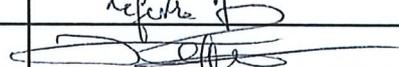
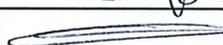
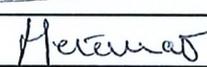
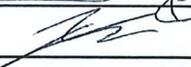
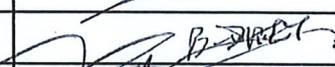
Présenté par Le Maire (1),

A Salle du Conseil Municipal, le 08/04/2025

Délibéré par Le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A Salle du Conseil Municipal, le 08/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

GHISLAIN TIRMARCHE	
NICOLAS DELPLANQUE	
MARY CAPRON	
JOËLLE LEFEVRE	
ALEX TURQUIN	
HÉLÈNA WOJTYSIAK	
MICHEL HEROUART	
ALINE VOLANT	
ERIC DAUSSY	
BERNARD DAZY	
FRÉDÉRIQUE DREANO	
MICHEL DELOHEN	
DENISE BOULINGUEZ	
OLIVIER JOZEFOWICZ	
ASTRID DUBOS	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10 Avril 2025 et de la publication le 10 Avril 2025

A L'ETOILE, le 10 Avril 2025

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Page



le Maire
TIRMARCHE Ghislain